Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20261012-D20261003-DE

NOYAL SUR VILAINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 12 octobre 2026**, **à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **29**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Sébastien COQUELIN, Emmanuel CASADO, Gilles DETRAIT, Nadège GASPARETTO, Victor CORREIA, adjoints ;
Marc SOULAS, Cécile PLANCHAIS, Rozenn COROLLER, Matthieu ROCHCONGAR, Sandra DAVID, Thierry JUMEL, Dominique RAULT, Jean-François COLAS, Jean-Pierre BATON, Astrid TRUCAS, Stéphane LENFANT, Céline GOVEN, Benoît FOUCHER, Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, conseillers municipaux.

Excusé.es et représenté.es :
Marie-Claude HELSENS (procuration à Nadège GASPARETTO)
Estelle DOMINAULT (procuration à Marielle MURET-BAUDOIN)
Isabelle LEBRETON (procuration à Astrid TRUCAS)
Philippe BONNEAU (procuration à Jean-Pierre BATON)
Céline THEUREAU (procuration à Thierry JUMEL)
Moussa SISSOKO (procuration à Marc SOULAS)
Micaël THEARD (procuration à Stéphane LENFANT)
Aude-Emmanuelle MORIN (procuration à Stéphanie BOURDAIS-GRELIER)
Jean-Vincent BATARD (procuration à Benoît FOUCHER)

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Lucie VALLEE, directrice du pôle Ressources.

2026.10.03 – CONSEIL MUNICIPAL – Constitution d'un groupe de travail Projet participatif pour la durée du mandat (participation citoyenne)

Présentation : Marielle MURET-BAUDOIN

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Considérant que la désignation des représentants sera effectuée conformément à l'article L 2121-21 du CGCT qui précise que *« [...] Il est voté au scrutin secret : 2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation [...]. »* ;
Considérant que deux dérogations à cette obligation de scrutin secret sont prévues par le CGCT ;
Dès lors qu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation, il faut recourir au scrutin secret (article L.2121-21 du CGCT). Néanmoins, il existe deux exceptions à ce principe :

- Si le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations,

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20261012-D20261003-DE

- Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

La mention du choix de mode de l'élection (secret ou à main levée) sera précisée dans la délibération adoptée.

Par délibération n°2023.04.07 en date du 11 avril 2023, le conseil municipal a créé un groupe de travail « Projet participatif » formé comme suit pour la 1ère édition participative :

- Le Maire, présidente ou son représentant,
- 6 élus : 5 de la majorité et 1 de la minorité,
- 6 membres de la société civile domiciliés à Noyal-sur-Vilaine : désignés par arrêté du maire.

Afin de maintenir la démarche sur le mandat actuel, il est proposé de reformer le groupe de travail en restant sur la même composition indiquée ci-avant.
Le conseil municipal est donc invité à élire les 6 membres élus du groupe de travail. Ont proposé leur candidature, **Marie-Claude HELSENS, Isabelle LEBRETON, Dominique RAULT, Astrid TRUCAS, Jean-Pierre BATON et Micaël THEARD**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder à la désignation des 6 représentants élus au sein du groupe de travail Participation Citoyenne pour la durée du mandat actuel à savoir 5 de la majorité et 1 de la minorité, Mme le Maire, ou son représentant, étant présidente de droit du groupe de travail et de procéder à un vote à main levée (suivant la décision prise en séance du conseil) ;
- **DESIGNE** les membres élus de ce groupe de travail : **Marie-Claude HELSENS, Isabelle LEBRETON, Dominique RAULT, Astrid TRUCAS, Jean-Pierre BATON et Micaël THEARD ;**
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document en lien avec ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT